



« Amies pêcheuses, amis pêcheurs,
 Fini le guide du pêcheur en version papier qui a accompagné votre carte de pêche pendant de nombreuses années. Ce plan « réglementation », que vous tenez dans vos mains, vous est distribué lors de l'achat de votre carte de pêche ou lors d'actions de promotion réalisées par notre réseau associatif. Vous y trouverez les informations essentielles concernant la réglementation en vigueur dans votre département. Il sera toujours possible de consulter notre guide de pêche en version numérique, sur notre site internet.
 Après ces dernières années marquées par des épisodes de sécheresses, l'année 2024 aura connu des niveaux de pluviosité conséquents qui auront été bénéfiques pour nos milieux aquatiques. Le brochet, espèce emblématique de notre département, aura pu bénéficier de conditions exceptionnelles et favorables pour sa reproduction. Il ne faut pas oublier les autres espèces de poissons présentes dans le Maine-et-Loire qui auront profité de ces précipitations. Notre Fédération et nos AAPPMA continueront à mener des actions de restauration et de préservation pour nos milieux aquatiques.
 En 2024, 34 000 personnes ont pris leur carte de pêche. Pour rappel, elle est obligatoire pour pratiquer votre loisir pêche. Elle vous donne aussi le droit de participer à la vie associative de votre AAPPMA ou à pour missions la gestion de la ressource piscicole, la protection de l'environnement et le développement du loisir pêche comme l'initiation des jeunes ou moins jeunes aux différentes techniques.
 Les bénévoles actuels sont des passionnés, donnant une partie de leur temps libre pour garantir le plaisir de tous, mais il est important d'apporter de nouvelles idées dès maintenant au sein de nos associations agréées afin d'évoluer favorablement vers la modernité.
 Notre réseau de gardes pêche fédéraux et particuliers veillent au respect de la réglementation et ainsi protègent nos milieux aquatiques.
 Le service développement continue leurs actions de sensibilisation aux milieux aquatiques et d'initiation aux techniques de pêche. En 2024, près de 5 000 personnes (scolaires, centres de loisirs, grand public, etc.) auront participé aux différentes activités mises en place par les salariés de la Fédération.
 Les circuits de compétition mis en place à destination des jeunes au niveau national, intitulés Junior Fishing Tour Leures et Coup, ont été déclinés à l'échelle départementale et ont connu une belle réussite. Quel plaisir de voir de jeunes pêcheurs au bord de l'eau. La 2^{ème} édition du Challenge Anjou Carnassiers, compétition de pêche des jeunes en bateau, aura eu un retour très positif malgré l'annulation de 2 manches pour cause d'inondation.
 Des actions d'aménagements ont aussi continué avec la labellisation de 4 nouveaux parcours de pêche famille et passion dans le département.
 Je vous souhaite une excellente saison de pêche 2025. Que le plaisir et les poissons soient au rendez-vous au bord de l'eau ! »

Héliculteur
 Bernard Merlin
 Président de la Fédération de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique



L'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les fédérations départementales de pêche pour protéger l'eau et les milieux aquatiques.



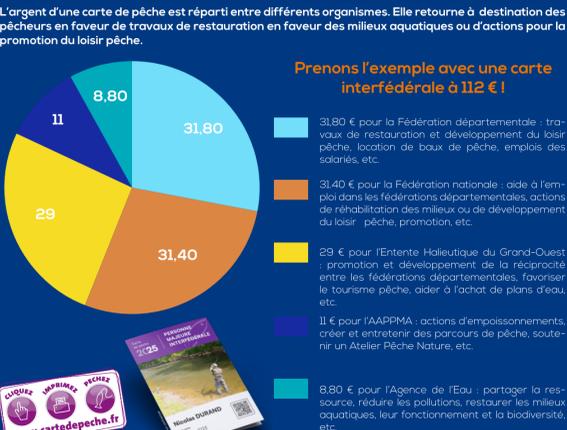
agence.eau-loire-bretagne.fr
 9 avenue Buffon CS 34339
 45043 Orléans CEDEX 2
 02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr

CARTES DE PÊCHE 2025

Cartes	Informations	Tarifs
Carte personne majeure	En 1 ^{ère} catégorie : 1 ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leures, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2 litres maximum). En 2 ^{ème} catégorie : 4 lignes montées sur cannes (avec ou sans moulinet) munies de 2 hameçons ou plus ou de 3 mouches artificielles au plus, aux leures, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2 litres maximum). Donne également le droit de pêcher à une ligne, y compris au lancer, sur tous les cours d'eau et le domaine public de France.	84 €
Carte interfédérale	Mêmes droits que la carte « personne majeure », valable dans tous les départements de l'E.H.G.O. du C.H.I. et de l'URNE.	112 €
Carte d'automne	Le tarif de la carte « personne majeure » passe à -50% à partir du 1 ^{er} septembre 2025. Elle offre la possibilité de pêcher jusqu'au 31 décembre 2025.	42 €
Carte personne mineure	(moins de 18 ans, né à partir du 01/01/2007). Mêmes droits que la carte « personne majeure », y compris dans tous les départements de l'E.H.G.O. du C.H.I. et de l'URNE. Un jeune ayant 18 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile.	24 €
Carte Découverte -12 ans	(moins de 12 ans, né à partir du 01/01/2013). Pêche à une seule ligne en première ou seconde catégorie y compris au lancer, 6 balances, 1 carafe à vairons (2 litres maximum). Un jeune ayant 12 ans au cours de l'année peut pêcher avec cette carte toute l'année civile. Réciprocité valable dans les départements de l'E.H.G.O. du C.H.I. et de l'URNE.	7 €
Carte promotionnelle « Femmes »	En 1 ^{ère} catégorie ou 2 ^{ème} catégorie : pêche à une ligne montée sur canne munie de 2 hameçons ou plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leures, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2 litres maximum). Réciprocité valable dans tous les départements de l'E.H.G.O. du C.H.I. et de l'URNE.	41 €
Carte Journalière	En 1 ^{ère} catégorie : 1 seule ligne munie de 2 hameçons ou plus ou de 3 mouches artificielles au plus, y compris au lancer, aux leures, à la mouche artificielle, au vif, à tout ou partie de poisson mort, 6 balances à écrevisses, 1 carafe à vairons (2 litres maximum). Réciprocité départementale uniquement.	11,90 €
Carte Hebdomadaire	Validité : 7 jours consécutifs. Donne les mêmes droits que la carte « personne majeure » et est réciproquée dans tous les départements de l'E.H.G.O. du C.H.I. et de l'URNE. Pour tout titulaire d'une carte de pêche hors de l'E.H.G.O. du C.H.I. et de l'URNE : demander une carte à la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire.	36 €

Pour acheter votre carte de pêche, rendez-vous sur www.cartedepêche.fr ou chez un de nos dépositaires (liste sur www.fedepeche49.fr).

OÙ VA L'ARGENT DE MA CARTE DE PÊCHE ?



DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

- SDDL : élaboration et mise en oeuvre du Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche.
- Animations : organisation d'animations d'initiation à différentes techniques de pêche.
- Ateliers Pêche Nature : soutiens humains, logistiques et financiers auprès des différents Ateliers Pêche Nature organisés par les AAPPMA.
- Aménagements pour la pratique de la pêche : mises à l'eau, pontons sécurisés pour les personnes à mobilité réduite, création de postes de pêche, parcours labellisés, etc.
- Tourisme pêche : labellisation d'hébergements pêche, mise en avant de la pêche de tourisme avec Anjou Tourisme, etc.
- Communication : réalisation du guide de pêche, panneaux informatifs sur les parcours de pêche, site Internet de la Fédération, réseaux sociaux, vidéos, etc.
- Organisation de manifestations grand public : Fête de la Pêche, Journée Nature Junior et Maison Pêche Nature en fête.
- Organisation de compétitions de pêche : Junior Fishing Tour Coup et Leures, Challenge Anjou Carnassiers et Open Carnassiers de Bouchemaine.

► SDDL : élaboration et mise en oeuvre du Schéma Départemental du Développement du Loisir Pêche.

► Animations : organisation d'animations d'initiation à différentes techniques de pêche.

► Ateliers Pêche Nature : soutiens humains, logistiques et financiers auprès des différents Ateliers Pêche Nature organisés par les AAPPMA.

► Aménagements pour la pratique de la pêche : mises à l'eau, pontons sécurisés pour les personnes à mobilité réduite, création de postes de pêche, parcours labellisés, etc.

► Tourisme pêche : labellisation d'hébergements pêche, mise en avant de la pêche de tourisme avec Anjou Tourisme, etc.

► Communication : réalisation du guide de pêche, panneaux informatifs sur les parcours de pêche, site Internet de la Fédération, réseaux sociaux, vidéos, etc.

► Organisation de manifestations grand public : Fête de la Pêche, Journée Nature Junior et Maison Pêche Nature en fête.

► Organisation de compétitions de pêche : Junior Fishing Tour Coup et Leures, Challenge Anjou Carnassiers et Open Carnassiers de Bouchemaine.

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

- Sensibilisation et éducation à l'environnement : interventions auprès de groupes scolaires sur le site de la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé ou directement dans les écoles (près de 2 000 enfants en 2024). Partenariat avec différentes syndicats de rivières dans le cadre d'animations scolaires sur leurs territoires respectifs.
- Animations : animations nature pour la sensibilisation et la découverte des milieux aquatiques auprès du grand public (dans le cadre des Rendez-vous nature en Anjou organisés par le Département de Maine-et-Loire).



ÉTUDES POUR COMPRENDRE NOS MILIEUX

- PDPG : Plan Départemental de Protection du Milieu aquatique et Gestion des ressources piscicoles.
- Réseau de suivis de peuplements piscicoles : de nombreux inventaires piscicoles menés chaque année.
- Réseau de suivis thermiques sur les cours d'eau du département.
- Mise en place de protocoles de suivis hydromorphologiques.



RESTAURER ET SAUVER

- Des actions de restauration de la continuité écologique, de mise en défens ou d'entretien de berges, de restauration d'habitats piscicoles, etc.
- Réalisation de pêches de sauvetage : avant travaux ou en cas de sécheresses ou d'assèchement de plans d'eau.
- Financement d'actions de contrats territoriaux.
- Appui technique auprès de différents partenaires et collectifs : syndicats de rivières, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, contrats territoriaux, etc.

SURVEILLER POUR MIEUX PROTÉGER

- 2 gardes pêche fédéraux.
- 1 brigade départementale composée de 4 gardes particuliers.
- 45 gardes de pêche particuliers.
- Partenariat avec la Gendarmerie Nationale ou les Polices municipales pour des actions communes et la mise en place de formations spécialisées.
- Près de 15 000 contrôles policiers pêche réalisés en 2024 de jour comme de nuit.

EN MAINE-ET-LOIRE, LE DÉPARTEMENT PRÉSERVE SES RIVIÈRES !

12 AMÉNAGEMENTS POUR PROTÉGER LES POISSONS MIGRATEURS RÉALISÉS EN 5 ANS

EAU.MAINE-ET-LOIRE.FR

TENSION ATTENTION

Parce que votre ligne de pêche n'a pas forcément besoin de toucher une ligne électrique pour provoquer un accident mortel.

Protégez-vous du risque électrique.

8,80 € pour l'Agence de l'Eau : partager la ressource, réduire les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, leur fonctionnement et la biodiversité, etc.

www.cartedepêche.fr

maine-et-loire.fr | maine_et_loire | Département49

EURO PECHASSE

450 m² de magasin

8, avenue de la Tessoualle - 49300 CHOLET
Tél. 02 41 29 27 35
europechasse@orange.fr - www.europechasse.fr

GRANGERAY

Depuis 1925

Le plaisir de la navigation à portée de main

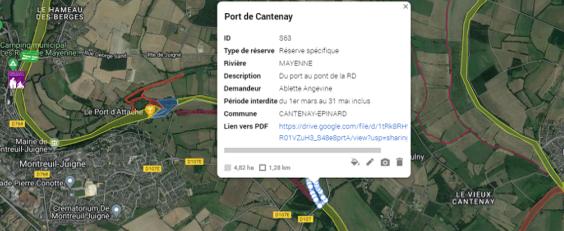
VENTES - ENTRETIEN TOUTES MARQUES

02 41 44 89 89
info@grangeray.com
WWW.GRANGERAY.COM

SUIVEZ-NOUS SUR : ANGERS SAUMUR

Retrouvez notre carte interactive sur www.fedepeche49.fr. Depuis votre téléphone, vous aurez la possibilité de vous géolocaliser et de trouver les informations autour de vous. C'est un outil précieux pour bien préparer votre prochaine sortie pêche. Elle vous permettra de localiser :

- Les réserves de pêche annuelles
- Les réserves de pêche permanentes
- Les réserves de pêche spécifiques
- Les associations de pêche
- Les hébergements pêche
- Les pontons sécurisés
- Les parcours carpe de nuit
- Les hébergements
- Les plans d'eau



RÉSERVES DE PÊCHE

Chaque année, un arrêté préfectoral définit les réserves de pêche pour l'ensemble du département. Il existe plusieurs types de réserves de pêche :

Réserve de pêche annuelle : la pêche est interdite toute l'année.

Réserve de pêche permanente : la pêche est interdite durant plusieurs années.

Réserve de pêche spécifique : la pêche est interdite du 1^{er} mars au 31 mai inclus. Elles sont destinées à la protection du sandre durant sa période de reproduction.

Chaque année, les réserves de pêche sont matérialisées par des pancartes posées par les AAPPMA ou la Fédération. Vous pouvez également les consulter sur notre carte interactive sur www.fedepeche49.fr ou sur le site des services de l'État.

TÉMOIN UN ACTE DE BRACONNAGE ?

Contactez la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au 02 41 87 57 09 ou sur le lien suivant : <https://forms.gle/3sLk1JCAUUIHg7R9>

LA MAILLE D'ANJOU

La Maille d'Anjou est l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets (ADAPAEF).

Pour plus d'informations sur la réglementation spécifique de la pêche aux engins, n'hésitez pas à prendre contact auprès de l'association (06 37 56 20 83) ou à consulter leur site Internet : www.adapae49.fr

PECHANA

Pêche chasse nature

34 ROUTE DE CHOLET - 49610 MURS-ERIGNE
02.41.45.94.00

GRIFF NAUTIC

DÉCOUVREZ DE NOUVEAUX HORIZONS DE PÊCHE AVEC GRIFF NAUTIC

12 PÊCHES GASNIERES 49080 BOUCHEMACHINE
06 73 30 14 38
griffnautic.com

VENTE BATEAU NEUF/OCCASION
ACCATILLAGE USHP
PERMIS BATEAU À PARTIR DE 420€
ENTRETIEN MOTEUR/BATEAU

Camping *** Les Portes de l'Anjou

Pêche en direct au camping sur Le Loir

CONCEPT LURE HOUSE

Rubber - Chatter - Coffrets Spinner - Têtes Plombées Accessoires & Conseil

06 76 28 23 61
conceptlurehouse@gmail.com
3 rue Gandhi - 49250 MAUGES SUR LOIRE

Commune	Plan d'eau	AAPPMA ou autres	Informations	Navigation
Angers	Etang Saint Nicolas	Ville d'Angers	Pêche des carnassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass). Pêche en wading interdite.	
Angers	Lac de Maine	Ville d'Angers / Ablette Angevine	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Pêche en float tube et kayak autorisée sur zone délimitée. Se confier aux précisions indiquées sur les panneaux d'informations sur le site. Wadding interdit.	
Angers	Petit Lac de Maine	Ville d'Angers / Ablette Angevine	Pêche du bord autorisée sur zone délimitée. Se confier aux précisions indiquées sur les panneaux d'informations.	
Beaulieu sur Layon	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyvrôme	Pêche à l'aide de 2 lignes maximum.	
Beaupréou	La Loge	Gaule Belloritaine		
Bouchemaine	Etang du Boulet	Ablette Angevine		
Bouzillé	Boire Sainte Catherine	Scion Florentais		
Brin sur Longuevie	Etang Neuf	Fédération 49		
Champ sur Layon	Plan d'eau communal	Cachalots de l'Hyvrôme		
Champigné	Etang de la Tannerie	Brochets de la Sarthe	Plan d'eau réservé à la pêche du black-bass en no-kill. Une seule ligne autorisée à la mouche ou aux leures uniquement. Pêche interdite du 1 ^{er} février au 31 mai inclus.	
Champigné	Etang du Pyrton	Brochets de la Sarthe		
Champocéac sur Loire	Boire de Champocéac	Ablette Montjeannaise	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique, float tube et kayak autorisés.	
Champocéac sur Loire	Le Pré du Marais	Ablette Montjeannaise	Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans drailon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leures.	
Chanteloup les Bois	Péronne	Crocodyles de la Maine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Pêche à bord d'une embarcation autorisée du 1 ^{er} mai au 30 septembre. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, ou poisson mort ou artificiel, ou ver mané, la pêche au toc, à la dandnette et aux leures susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Charcé Saint Etienne	Plan d'eau du Pont des Buttes	Perche Trélazéenne		
Chemier	Plan d'eau communal	Perche Trélazéenne	Étang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum par pêcheur. Pêche en float tube autorisée à partir du 1 ^{er} mai au 21 septembre 2025.	
Chemillé	Coulvée	Cachalots de l'Hyvrôme	Règlement d'eau : Embarcation avec moteur électrique exclusivement, moteur thermique relevé interdit. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, ou poisson mort ou artificiel, ou ver mané, la pêche au toc, à la dandnette et aux leures susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Cholet	Ribou	Crocodyles de la Maine	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, ou poisson mort ou artificiel, ou ver mané, la pêche au toc, à la dandnette et aux leures susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Cholet	Etang du Bois Régnier	Crocodyles de la Maine	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, ou poisson mort ou artificiel, ou ver mané, la pêche au toc, à la dandnette et aux leures susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Cholet	Les Noyes	Crocodyles de la Maine	Règlement d'eau : embarcation avec moteur électrique, moteur thermique relevé toléré. Du 15 avril au 31 octobre 2025, pêche à bord d'une embarcation autorisée seulement jusqu'à 12 h en semaine et 11 h le week-end. Du 1 ^{er} novembre au 14 avril, pas chères restrictifs pour les embarcations. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, ou poisson mort ou artificiel, ou ver mané, la pêche au toc, à la dandnette et aux leures susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Cholet	La Godinière	Crocodyles de la Maine	Pêche à l'aide d'une seule ligne. Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, ou poisson mort ou artificiel, ou ver mané, la pêche au toc, à la dandnette et aux leures susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Combrée	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill.	
Combrée	Etang des Landes	Gardons de l'Oudon	Pêche du black-bass en no-kill. Pêche à l'aide d'une seule canne aux leures ou à la mouche uniquement. Pêche interdite du 1 ^{er} février au 31 mai inclus.	
Coudray-Macouard	Plan d'eau du Petit Bois	Martins Pêcheurs Montjeannais et Doussins	Pêche à une seule ligne par personne. Plan d'eau exclusivement réservé à la pêche au coup.	
Dandé	Etang de la Grande Vallée	Perche Trélazéenne		
Drain	Boires de Drain	Amis de la Rampure	Embarcations avec moteurs interdites.	
Durtal	Chambiers	Boirs Durtalois	Pêche du black-bass en no-kill à l'aide d'une seule ligne ou sur une mouche uniquement sur la zone de pêche autorisée. Remise à l'eau des poissons obligatoires (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche autorisée du 1 ^{er} juillet au 31 décembre. Se confier aux précisions indiquées sur le panneau d'informations sur le site.	
Gennes	Joreau	Fervents de la Gaule	Pêche en no-kill intégral (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche de la carpe de nuit autorisée. 3 lignes maximum par pêcheur. Pêche aux vifs interdite.	
Hôtelerie de Fiee	Plan d'eau communal	Gardons de l'Oudon		
Jalais	Montatots	Vandoises de l'Evre		
Jalais - La Dubouché	La Coudraie	Vandoises de l'Evre		
La Poitevinère	Plan d'eau communal	Vandoises de l'Evre		
La Renouillère	Les Pettes Landes	Gaule Belloritaine	Une seule ligne autorisée. Pêche aux vifs et aux leures interdite.	
La Sable de Villiers	Etang communal	Carpe Vihéroise		
La Tessoualle	Verdon	Entente du Verdon	Du dernier samedi d'avril au 31 mai inclus, la pêche au vif, ou poisson mort ou artificiel, ou ver mané, la pêche au toc, à la dandnette et aux leures susceptibles de capturer des poissons carnassiers de manière non accidentelle est interdite.	
Le Guédeniau	Plan d'eau communal	Gaules du Lathan		
Le Marillais	Boire du Seil	Scion Florentais		
Le Mesnil en Vallée	Boire de la Grande Fosse	Scion Florentais		
Longué	Plan d'eau des Yeux	Gaules du Lathan		
May-sur-Evre	La Sablière	Boers de l'Evre	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.	
Montjean sur Loire	Etang du stade	Ablette Montjeannaise		
Montjean sur Loire	Sal de Loire	Ablette Montjeannaise	Tous types de pêche autorisés du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre. Pêche exclusivement du bord est autorisée sur la zone délimitée. Se confier aux précisions "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations sur le site.	
Montreuil sur Loir	Etang des Bretonnières	Aux Pêcheurs d'Angers Loir		
Montreuil sur Loir	Plan d'eau de la Louisière		Une seule canne autorisée (carpodrome). Pêche sans drailon obligatoire. Remise à l'eau obligatoire de toutes les espèces (sauf les espèces susceptibles de créer un déséquilibre biologique). Pêche interdite aux vifs et aux leures.	
Mouliherne	Carpodrome de la Louisière	Gaules du Lathan		
Passavant sur Layon	Plan d'eau	Gaule Nuellaise	Se confier aux précisions "pêche" indiquées sur les panneaux d'informations sur le site. Embarcations légères (pas de cale de mise à l'eau).	
Pouancé	Etang de Saint Aubin	Pêcheurs des Etangs Pouancéens		
Pouancé	Etang de Pouancé	Pêcheurs des Etangs Pouancéens		
Rillé	Lac des Mousseaux	Fédération 37 et 49	Carte de pêche avec timbre EHGO obligatoire pour tous les pêcheurs.	
St André de la Marche	Plan d'eau communal	Entente des Pêcheurs Sévremois	Pêche à l'aide de 3 lignes maximum.	
St Lambert du Lattay	La Coudraye	Cachalots de l'Hyvrôme	Étang classé en première catégorie. 2 lignes autorisées maximum.	
St Sylvan d'Anjou	Etang du Parc André Deslèves	Aux Pêcheurs d'Angers Loir	Plan d'eau (avec passerelle). Remise à l'eau obligatoire des carpes amours.	
Tiercé	Les Tardivières	Brochets de la Sarthe	Pêche des carnassiers en no-kill (brochet, sandre et black-bass). Pêche aux vifs interdite.	
Trélazé	Le Vissoir	Perche Trélazéenne		
Trélazé	Le Pont de bisis	Perche Trélazéenne		
Valançay	Château	Cachalots de l'Hyvrôme		
Vauchériens	Les Courtilliers	Perche Trélazéenne		
Vihiers	Etang du Lys	Carpe Vihéroise		

Pêche en bateau autorisée Pêche en float tube autorisée Pêche en kayak autorisée